

Le dispositif ULIS du collège du Neubourg





Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

✘ CE N'EST PAS UNE CLASSE

→ C'est un dispositif d'aide pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

→ Les élèves sont inscrits dans une classe proche de leur classe d'âge : la classe de référence. Il participent aux activités organisées pour tous les élèves dans le cadre du projet d'établissement.

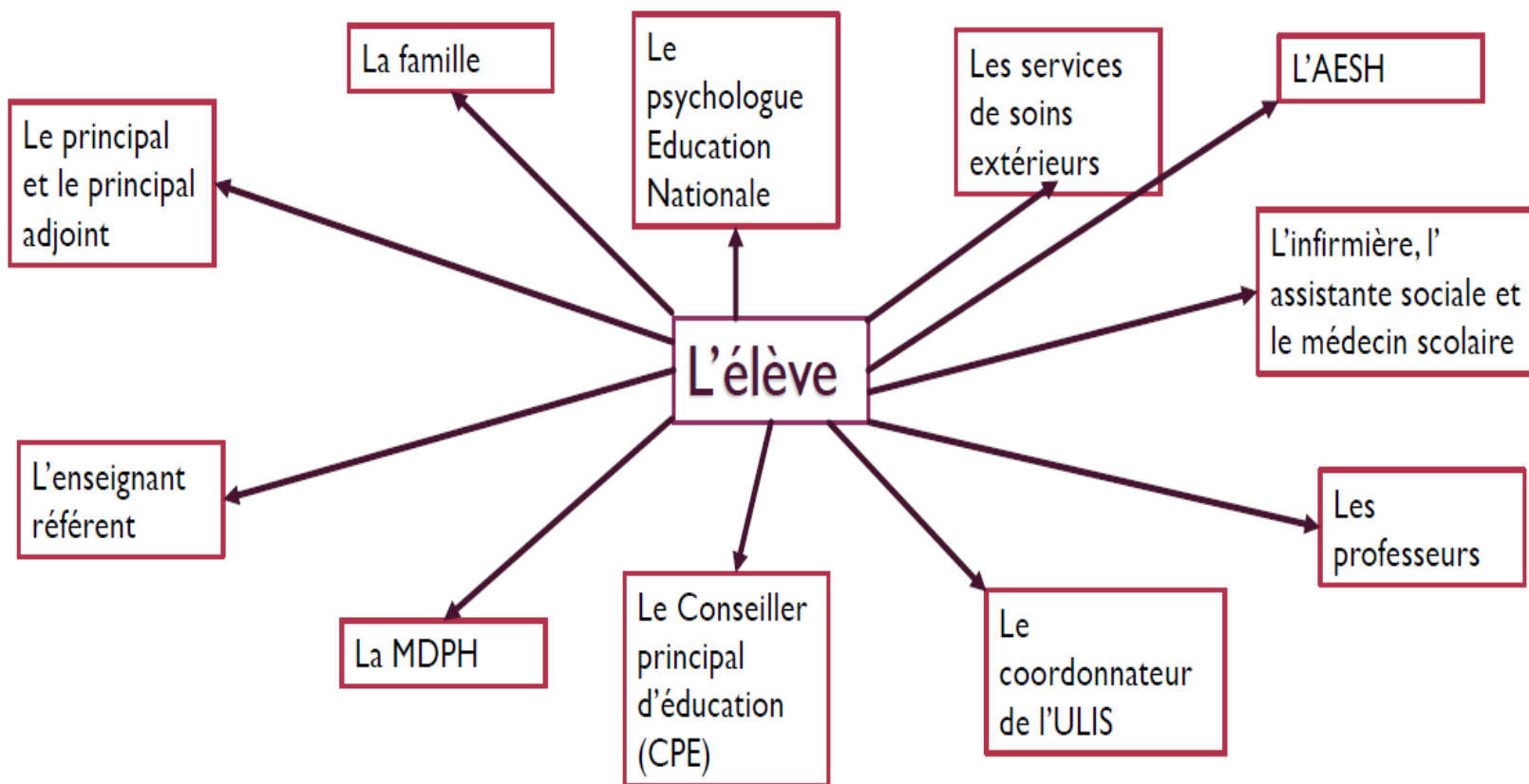
OBJECTIFS DU

DISPOSITIF

- **Permettre à des jeunes en situation de handicap de suivre une scolarité adaptée en milieu ordinaire**
- **Accompagner chaque jeune dans l'élaboration de son Projet Personnalisé d'Orientation (PPO)**
- **Permettre aux jeunes de participer à l'ensemble des activités de l'établissement**
- **Favoriser la communication et le travail en partenariat**

LE FONCTIONNEMENT DE L'ULIS

ENGAGE TOUS LES ACTEURS



CARACTERISTIQUES DES ÉLÈVES ACCUEILLIS

- **Dynamique d'apprentissage mais des acquis de cycle 2 ou 3**
- **Manque d'autonomie (difficulté à planifier l'activité, à s'organiser, à demander de l'aide, à prendre des initiatives)**
- **Une capacité d'adaptation au collège mais des angoisses « à contenir »**
- **Une certaine immaturité, notamment difficulté à se projeter dans un avenir à moyen terme, intolérance à la frustration**

MISSIONS DU COORDONNATEUR

→ **Axe 1 : Enseigner aux élèves en situation de handicap en proposant des situations d'apprentissages adaptées à leurs besoins**

- **Evaluer les compétences des élèves.**
- **Enseigner le programme scolaire lors des temps de regroupement sur le dispositif.**
- **Adapter son enseignement en fonction des besoins des élèves et de leurs projets.**
- **Constituer l'emploi du temps de chaque élève.**

→ **Axe 2 : Organiser le dispositif en élaborant un projet articulé avec le projet d'établissement et faire le lien avec les partenaires extérieurs**

- Vérifier les conditions d'apprentissage
- S'assurer de la bonne inclusion des élèves et de leur bien être
- Rencontrer les partenaires
- Déterminer l'emploi du temps de l'AESH et ses ajustements
- Assurer le suivi de l'orientation et des stages

→ **Axe 3 : Assurer une mission de personne ressource au sein de l'établissement**

- Informer les enseignants des classes de référence et leur transmettre les informations concernant les élèves.
- Être une personne ressource pour la connaissance du handicap et la mise en œuvre des aménagements pédagogiques.

EXEMPLE D'EDT D'UN ÉLÈVE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 – 9h25	EPS L.	CDI - 8h30		SESSAD Groupe expression 9h15 - 10h15	ULIS D. B.108
9h25 – 10h20		SESSAD collège à 9h			SVT D. C.101
10h20 – 10h35	Pause				
10h35 – 11h30	ULIS D. B.108	SVT D. C.101	ULIS D. B.108	ARTS PLASTIQUES I B.109	ULIS D. B.108
11h30 – 12h00	PROJET ARTS D + I B.109	ANGLAIS D. + S. B.108		Pause	Pause
12h00 – 12h25					
12h25 – 13h00	Pause			Pause	EDUCATION MUSICALE S. B.103
13h00 – 13h30	VIE DE CLASSE N. A.104	Pause			
13h30 – 13h55	SESSAD - Educ	ULIS D. B.108		SESSAD - Educ 13h30 - 14h50	AIDE AUX DEVOIRS
14h50 – 15h45					ULIS D. B.108
15h45 – 16h00				EPS L.	
16h00 – 16h55					

MISSIONS DE L'AVSCO

- **Accompagner les élèves dans leur classe de référence, dans les ateliers de formation professionnelle et au sein du dispositif ULIS**
- **Faire le lien entre la classe d'inclusion et le dispositif**
- **Participer aux sorties de classes**
- **Participer aux rencontres (points sur l'élève, ESS, ...)**
- **Accompagner la surveillance des élèves de l'ULIS lors des temps de vie collective**
- **Les aides d'hygiène et l'accompagnement des repas**

MISSIONS DES PROFESSEURS

- **Accueillir l'élève en situation de handicap, conformément à la loi 2005 : c'est l'INCLUSION.**
- **Prendre en compte les besoins et les difficultés des élèves**
- **Adapter l'accès aux apprentissages en fonction des besoins de l'élève (l'enseignant de l'ULIS peut apporter son aide)**
- **Les inclusions peuvent prendre plusieurs modalités : inclusion totale dans la matière, partielle sur certaines séquences, sur des temps de projets, de sorties...**

LES FINALITÉS DE L'ULIS

COLLÈGE

→ Acquisition des compétences du socle commun validées tout au long du parcours : cycle 3 pour le CFG, cycle 4 pour le Brevet des collèges

→ Orientations Possibles :

- CAP avec ou sans dispositif ULIS en lycée professionnel
- CAP en alternance en CFA, MFR, ...
- IMPRo (milieu protégé)

L'ULIS PIERRE CORNEILLE A LA RENTREE 2018/2019

→ Douze élèves répartis de cette façon :

- 4 élèves en 6ème
- 5 élèves en 5ème
- 2 élèves en 4ème
- 2 élèves en 3^{ème} + 1 élève redoublante en attente d'IMPro

→ Deux inclusions en atelier technique : 1 élève de 4^{ème} et un élève de 3^{ème} en atelier Habitat

→ Des handicaps divers :

- TDAH (Trouble Déficit de l'Attention avec Hyperactivité)
- TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme)
- Trouble de l'audition
- Dyslexie, dyspraxie
- Retard des acquisitions scolaires

ORGANISATION DE LA RENTREE

→ Le jour de la pré-rentrée :

- présentation du dispositif
- Informations aux professeurs : distribution d'une fiche synthèse sur les élèves que vous aurez en cours et d'une fiche proposant des aménagements pédagogiques

→ Les deux journées de rentrée :

- Les élèves de l'ULIS sont dans leur classe de référence avec leur professeur principal.
- L'AVS et l'Enseignante se dispatchent afin d'accompagner les élèves et de distribuer les EDT individualisés
- Intervention de la coordinatrice ULIS dans toutes les classes de 6ème dans les classes de 5è/4è/3è où sont inclus les élèves afin de présenter le dispositif (créneau à définir ensemble)

→ Les journées suivantes :

- Mercredi matin : les élèves suivent leur EDT normal.
- Jeudi matin : regroupement exceptionnel de tous les élèves du dispositif afin de faire connaissance, faire le point sur la rentrée et préparer l'organisation au sein du dispositif.
- À partir de jeudi après-midi : reprise des EDT pour tous les élèves

DES QUESTIONS ?

ne pose pas de questions
on va finir en retard !!

